2019 — Championnat du monde de B14.
2019 — Championnat d'Europe de B14.

AVIS DE COURSE

Compétitions — du 25 juillet au 2 aout 2019, organisées par le Yacht-club de Carnac, France.

Autorité Organisatrice (AO).
YC Carnac en collaboration avec l'Association Internationale de B14.

Publié le 26 avril 2019

La mention «[DP]» dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

1.1. La régate est régie par les règles définies dans les Règles de course à la voile (RCV) 2017-2020.

1.2. Aucune prescription nationale ne s'applique.

1.3. Les règles de la classe internationale B14 s'appliquent.

1.4. L'Annexe T des RCV, s'applique.

1.5. Les règles de course sont modifiées comme suit :

La RCV 44.1 est modifiée tel que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

1.6. En cas de conflit sur un document traduit en plusieurs langues, le texte anglais prévaut.

2. PUBLICITÉ — [DP]

Les bateaux sont tenus d'afficher les publicités choisies et fournies par l'autorité organisatrice, conformément au règlement 20 mondial sur la voile, tel que modifié par le règlement sur la publicité de la FFVoile.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1. La régate est ouverte aux bateaux de la classe internationale B14 dont le barreur et l'équipier sont membres d'une association de classe nationale (NCA) de B14 reconnue par la classe internationale de B14 ou membre de la classe internationale de B14, s'il n'y a pas de NCA dans le pays du bateau.

3.2. Les bateaux éligibles se déclarent en remplissant le formulaire ci-mentionné, accompagnés des frais requis, au plus tard le mardi **23 juillet 2019** à minuit (heure locale ; UTC + 2). Lien vers le formulaire en ligne : **http://www.yccarnac.com/inscription-regates.html**.

3.3. Les concurrents (chaque membre d'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de l'inscription :

Leur licence de club FFVoile avec mention « competition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contrindication à la pratique de la voile en compétition ou leur licence de club FFVoile avec mention «adhésion» ou leur licence de Club FFVoile avec la mention «adhésion» ou «pratique» accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.4. Les concurrents étrangers (chaque membre d'équipage) sans licence française doivent présenter au moment de l'inscription (la licence doit montrer lors de l'inscription) :

– un justificatif de leur appartenance à une autorité Nationale membre de World Sailing et une autorisation des parents pour les mineurs,

– un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros (**2 000 000 €**).

3.5. Tous les bateaux doivent également présenter lors de l'inscription le document de vérification des mesures. Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4. GRADE DE LA COMPÉTITION

4.1. L'épreuve du Championnat d'Europe est classée en rang de niveau (Grade) 3 par FFVoile.

4.2. L'épreuve de Championnat du monde est classée en rang de niveau (Grade) 2 par FFVoile.

4.3. Le Grade de chaque épreuve peut être révisé par FFvoile. L'épreuve peut être déclassé lorsqu'il existe une raison claire de le faire.

5. DROITS À PAYER

5.1. Les droits d'inscription doivent être reçus au plus tard le samedi **15 juin 2019** pour bénéficier des tarifs réduits.

5.2. Les droits requis en euros sont les suivants :

Épreuve	Droit	Droit Réduits
Championnat d'Europe	**170 €**	**130 €**
Championnat du Monde	**400 €**	**360 €**
Inscription au 2 championnats: Mondial & Européen	**520 €**	**470 €**

5.3. Les droits d'inscription ne sont pas remboursés.

6. FORMAT

6.1. La régate consiste en une série de courses en flotte.

6.3. Le format de chaque épreuve est décrit dans les Instructions de Course (IC).

7. PROGRAMME

7.1. Championnat d'Europe

Date	Horaire	Activité
Mercredi 24	**10h-12h** **14h-19h**	Inscription, inspection des équipements.
Jeudi 25	**10h**	Réunion concurrents
	12h	**1er Session** de course
Dès que possible après les courses.		Cérémonie d'ouverture
Vendredi 26	**12h**	**2e Session** de course
Samedi 27	**12h**	**3e Session** de course
Dès que possible après les courses.		Remise des prix et cérémonie de cloture

7.2. Championnats du monde

Date	Horaire	Activité
Dimanche 28	**14h-19h**	Inscription, inspection des équipements.
Lundi 29	**10h**	Réunion concurrents
	12h	**1er Session** de course
As soon as possible after racing		Opening Ceremony
Mardi 30	**12h**	**2e Session** de course
Mercredi 31	**12h**	3**e Session** de course
Dès que possible après les courses.		Buffet froid ou Grillade
Jeudi,1er Aout	**12h**	**4e Session** de course
Vendredi 2	**11h**	**5e Session** de course
Dès que possible après les courses.		Remise des prix et cérémonie de cloture

7.3. Le nombre de courses programmées est le suivant :

Épreuve	Nombre total de courses
Championnat d'Europe	**8**
Championnat du Monde	**10**

7.4 Pendant le Championnat du monde, deux (2) courses sont programmées par jour et pas plus de quatre (4) courses sont courues par jour.

7.5 Le dernier jour de chaque épreuve, aucun signal d'avertissement n'est émis après :

Épreuve	Date	Horaire
European	**Samedi 27 Juillet**	**16 h 00**
Mondial	**Vendredi 2 Aout**	**15 h 30**

8. INSPECTION

8.1. Tous les bateaux et équipements doivent être soumis à une inspection avant de courir conformément aux instructions relatives à l'inspection de l'équipement, qui font partie des instructions de course.

8.2. Les bateaux peuvent être soumis à une inspection à tout moment pendant les épreuves.

9. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course sont disponibles lors de l'inscription.

10. LIEU

La zone de navigation est située dans la baie de QUIBERON illustrée dans l'annexe A.

11. LE PARCOURS

Les parcours de type aller-retour sont détaillés dans les instructions de course.

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉS ET JURY INTERNATIONAL

12.1. La RCV 44.1 est modifiée tel que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

12.2. Les décisions du jury international sont définitives conformément à la RCV 70.5.

12.3. Un jury international est nommé conformément à la RCV 91 (b).

13. CLASSEMENT

Pour chaque épreuve :

13.1. Au moins trois (3) courses doivent être validées pour constituer une série **validant l'épreuve** (régate).

13.2. Quand **moins de quatre (4)** courses sont validées, le classement général d'un bateau est le total de ses scores dans toutes les courses.

13.3.. Lorsque **quatre (4) à huit (8)** courses sont validées, le classement général d'un bateau est le total de toutes les courses en retirant **sa (1) plus mauvaise** course.

13.4. Lorsque **neuf (9)** courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau est le total de ses scores dans toutes les courses en retirant **ses deux (2) plus mauvaises** courses.

14 BATEAU ET PERSONNEL ACCOMPAGNATEUR [DP]

14.1. Tous les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés auprès de l'autorité organisatrice et doivent se conformer aux règlements relatifs aux bateaux accompagnateur de l'épreuve.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent être accrocher au coupe circuit du bateau.

14.2. Tous les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent clairement arborer une «chasuble jaune» (fournie par l'AO en échange d'une caution de 10 €) à tout moment quand ils sont sur l'eau. Tous les pilotes

14.3. Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire du départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

14.4. Les bateaux accompagnateurs peuvent être contrôlés quand ils sont dans la zone de course, ils ne sont pas libres de leur déplacement pendant la course. De plus amples détails seront inclus dans les instructions de course.

14.5. Tous les bateaux accompagnateur doivent se conformer à la RCV 3.

15. MOUILLAGE, STATIONNEMENT [DP]

Les bateaux stationneront à la place qui leur sera assignée dans le parc de dériveur.

16. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit pas émettre ni recevoir d'émissions radio, de SMS ou d'appels téléphoniques cellulaires pendant la course, sauf lors de l'utilisation d'équipement fourni par le comité de course.

17. PRIX

Les prix du Championnat d'Europe et du Championnat du monde sont attribués comme suit :

1er, 2e, 3e bateaux classés.

D'autres prix peuvent être attribués à la discrétion de la Classe B14 et de l'Organisation.

18. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents sont entièrement responsables de leur propre sécurité, qu'ils soient à flot ou à terre et rien dans les avis de course, les instructions de course ou ailleurs ne réduit cette responsabilité.

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs risques et périls voir la RCV 4,

DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO, le club de voile, le jury international, le comité de course et les bateaux d'assistance et de sécurité de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

19. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit être assuré avec une assurance responsabilité civile valable avec une couverture minimale de deux-millions d'euros (2 000 000 €.)

Tous les propriétaires ou responsables qui signent le formulaire de participation sont réputés avoir déclaré qu'ils étaient titulaires de l'assurance responsabilité civile requise. Les concurrents sont également invités à souscrire leur propre assurance accident.

20. DROIT D'UTILISER LE NOM ET LA PROPRIÉTÉ

En participant à ces championnats, un concurrent accorde automatiquement à l'autorité organisatrice et à ses sponsors le droit à perpétuité de faire, utiliser et montrer, à leur gré, des films, des émissions de télévision en direct, enregistrées ou filmées, ainsi que d'autres reproductions de lui pendant la période de la compétition, sans compensation.

21. RÉVISION

Toute révision de cet avis de course sera publiée sur les sites Web **www.b14world.org** et **www.yccarnac.-com** au plus tard le 15 juillet 2019.

22. LOGEMENT

Une large gamme d'hébergements est disponible à proximité.

Consultez les sites suivants :

http://www.yccarnac.com/regates_infos_pratiques.html

http://www.carnactourism.co.uk/prepare-your-stay/where-stay

http://www.ot-carnac.fr/

http://www.carnactourism.co.uk/

23. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Classe B14 : **www.b14.org**

Sébastien Le Cam :
Email : **s_le_cam@b14world.org**/+33 662 605 074

Yacht Club CARNAC : **http://www.yccarnac.com**
Mail : regate@yccarnac.com/02 97 52 66 44
Port En Dro — BP30 — 56341 CARNAC

AUTRES INFORMATIONS ANNEXE A

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE LA RÉGATE

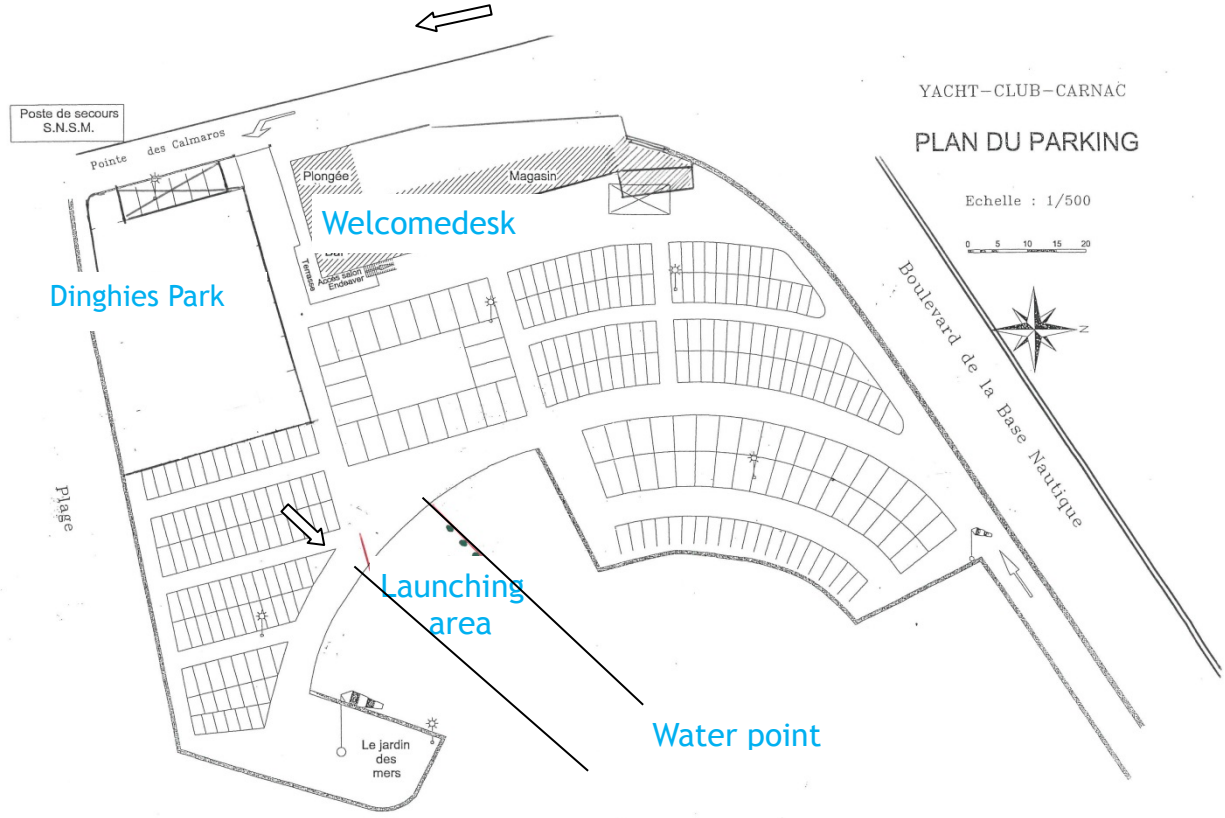
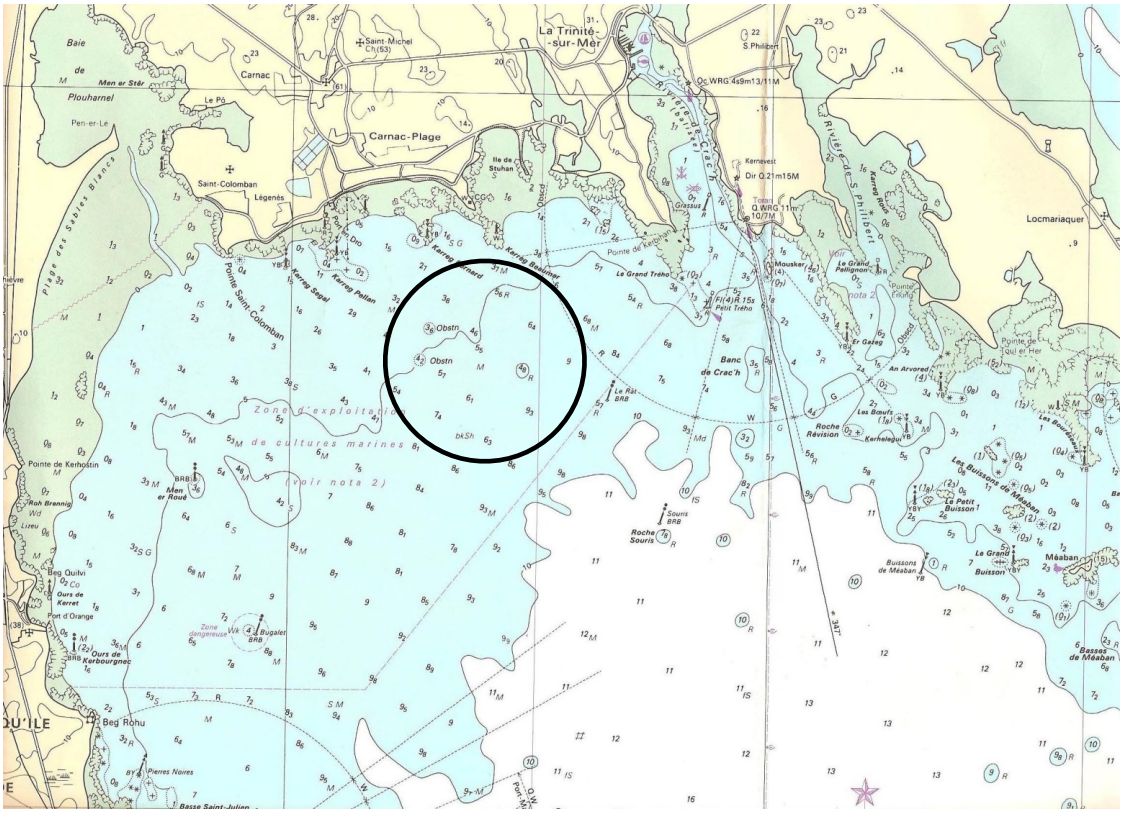
EMPLACEMENT APPROXIMATIF DE LA ZONE DE COURSE